

SWING IN AURILLAC - SAISON 2021/2022

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Article 1 - Présentation

L'Association « Swing In Aurillac » a pour but de :

- Dispenser des cours de danses sociales de niveau débutant à avancé,
- Organiser des manifestations dansantes : festivals, soirées, stages, ateliers, sorties dansantes ...
- Participer à diverses animations visant à faire découvrir les danses sociales

L'Association « Swing in'Aurillac » est présente sur 2 sites :

- Espace Héлитas, locaux gérés par l'association ALC, au 68 boulevard Louis Dauzier à Aurillac
- 14, Rue Meallet de Cours à Aurillac, locaux gérés par le service des sports de la mairie d'Aurillac

Le bureau se compose de la façon suivante :

Président : Bruno Lagarde

Vice-présidente : Fouzia Hamel

Trésorier : Thierry Besse

Secrétaire : Véronique Barthélémy

Enseignant des lundi et mardi : Fred Veron de Fred'Danses, Montpellier

Enseignant du jeudi : Yuskiel Ramos, Cubaila Salsa, Rodez

Enseignants du mercredi : Charlène et Sylvain, Laroquebrou

Site internet : www.swinginaurillac.fr

Facebook : Swing InAurillac

Article 2 – Saison 2021/2022

Les cours sont dispensés du lundi 06/09/2021 jusqu'au mois de juin 2022 (hors vacances scolaires), soit pour 30 sessions du programme ci-dessous, sur la période scolaire.

Afin de prendre du plaisir tout au long de l'année, il est vivement préconisé de demander conseil aux professeurs pour connaître sur quel niveau technique s'inscrire.

Programme

Lundi – Fred	Mardi - Fred	Mercredi – Charlène & Sylvain	Jeudi - Yuskiel
Rue Méallet de cours	Espace Héлитas	Rue Méallet de cours	Rue Méallet de cours
18h30 Bachata 1 débutant	18h30 Swing 1 débutant	19h West Coast Swing 1 débutant	18h30 Salsa 1 débutant
19h30 Rock 1 débutant	19h30 Rock 2 intermédiaire		19h30 Salsa 2 intermédiaire
20h30 Swing 2 intermédiaire	20h30 Swing 3 avancé		20h30 Bachata 2 intermédiaire
21h30 Rock-Boogie-Swing			21h30 Salsa 3 avancé

Informations Rock

- Le cours de Rock-Boogie-Swing (RBS), le lundi soir se fait en couple (les danseurs ne tournent pas).
- Tous les niveaux techniques sont acceptés, sauf le niveau débutant.

Informations Salsa

- Le cours de Salsa débutant est réservé aux personnes n'ayant jamais pratiquée de salsa.

Informations West Coast Swing

- Ce cours est offert aux adhérents ayant au moins un forfait 1 cours.
Exemple : un adhérent inscrit en Rock 1 et en West Coast Swing 1, ne payera qu'un forfait 1 cours.
- Les adhérents souhaitant participer à ce cours doivent s'engager sur l'année.

Parité Meneur/Mené et création de listes d'attente

Les cours sont limités à 50% de « menés » (followers) en plus.

Exemple : pour 20 meneurs (leaders), il ne peut pas y avoir plus de 30 menées (followers).

Pour chaque cours, une liste d'attente recense les personnes en attente de partenaire.

Sur ces listes, l'ordre d'inscription déterminera la priorité d'intégration au cours.

Intempéries

En cas d'annulation d'un cours (intempérie, maladie ...), les cours seront reportés en juin 2022 afin d'atteindre le nombre de 30 séances sur la période scolaire.

Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent auprès d'Héлитas ou de Swing In Aurillac, en remplissant la fiche d'inscription papier disponible à Héлитas ou bien téléchargeable sur le site internet.

3.1. Pièces obligatoires à fournir :

- Un certificat médical de moins de 3 mois
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Un passe sanitaire : test, certificat de guérison ou de vaccination

3.2. Le forfait et les adhésions sont payables au plus tard le jour de la deuxième séance du cours.

3.3. Le forfait et l'adhésion sont payables en espèces ou bien en chèque à l'ordre de Swing In Aurillac.

3.4 L'adhésion à l'association ALC, gestionnaire du centre social Héлитas est payable en espèce ou bien en chèque à l'ordre de ALC Héлитas.

3.5 Le dernier avis d'imposition ou le justificatif de la CAF, doit être obligatoirement fourni afin de calculer le quotient familial à appliquer sur le forfait choisi.

3.6 La carte étudiante ou le certificat de l'établissement d'enseignement, doit être obligatoirement fourni afin de bénéficier du tarif étudiant.

3.7 Il est possible de payer en 4 fois maximum. Les 4 chèques remis lors de l'inscription, seront déposés en banque respectivement aux dates suivantes :

30 septembre 2021

30 novembre 2021

30 janvier 2022

30 mars 2022

Article 4 – Tarifs de la saison 2021/2022

4.1. Adhésion à l'association : 10€

4.2. Adhésion à l'espace Héлитas (association ALC de gestion des locaux d'Héлитas) : 12€

4.3. Adhésion aux cours (tarif soumis au coefficient familial de la CAF) :

Participation aux cours 2021/2022	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Forfait 1 cours sur 30 séances (30h)	145 €	154 €	163 €	172 €	181 €	190 €	199 €
Forfait 2 cours sur 30 séances (30h)	251 €	269 €	287 €	305 €	323 €	341 €	359 €
Full Pass : accès à tous les cours	337 €	364 €	391 €	418 €	445 €	472 €	499 €

4.4. Tarif pour les étudiants

Les étudiants bénéficient du tarif QF1, sur justificatif d'un certificat de scolarité de leur établissement.

4.5. Tarif pour les couples

Les couples bénéficient d'une remise de 5% sur le cumul des forfaits choisis, après calcul du QF.

4.6. Tarif de réinscription (fidélisation)

Les adhérents de la saison N-1 qui se réinscrivent pour la saison N, bénéficie d'une remise de 5% après calcul du QF et après le calcul éventuel de la remise couple.

Les adhésions à l'association et à ALC ne sont pas remises (4.1. et 4.2.).

Article 5 – Clauses spéciales sur les remboursements

5.1. Les adhésions à l'association Swing In Aurillac et à ALC sont non remboursables.

5.2. Les forfaits d'adhésion aux cours sont non cessibles et non remboursables.

En cas de confinement et de fermeture des cours, les cours non réalisés seront remboursés aux adhérents, sans retenues, en fin de saison. Ou bien, les adhérents pourront demander d'affecter la somme à un avoir pour la saison suivante.

5.3. Remboursement partiel possible :

- En cas de causes médicales lourdes. Principalement les hospitalisations et opérations chirurgicales suite à un accident ou une maladie grave, engendrant une immobilisation de plus de 3 mois.
 - o Justificatif médical
- En cas de déménagement à plus de 50 kilomètres d'Aurillac
 - o Justificatif des deux domiciles aux deux dates différentes (avant et après) dans la même année scolaire, avec le même nom de titulaire du contrat.
- En cas de licenciement
 - o Justificatif de pôle emploi et/ou de l'employeur

Sur la base de 30 sessions de cours/an, il est calculé un montant correspondant au prorata temporis des cours restants, puis une retenue de **20 %** est appliquée.